



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 juin 2026 — N° 14

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 42.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Andrée Paquin.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de saluer le projet d'agrandissement du cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le retour des célébrations de la fête nationale du Québec à Verdun.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Suzanne Guité.

9 juin 2026

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le succès de la 11^e édition de la Marche Jean-Marc-Denis.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner l'importance de ne pas négliger l'Abitibi-Témiscamingue.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter les nageuses artistiques du Club aquatique de Mascouche pour leurs performances aux championnats provinciaux.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de remercier les parlementaires pour leur travail, leur dévouement et leur esprit de collaboration.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner les attraits de la région de Côte-du-Sud.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Banque Alimentaire Services Entraide.

9 juin 2026

À 13 h 57, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2026 de la Société des alcools du Québec.
(Dépôt n° 158-20260609)

M. Drainville, ministre responsable de la Stratégie maritime, dépose :

Le plan stratégique 2026-2030 de la Société des Traversiers du Québec.
(Dépôt n° 159-20260609)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

L'avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre sur la proposition de modification aux règlements de la Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre;
(Dépôt n° 160-20260609)

9 juin 2026

La directive du ministre de la Culture et des Communications sur l'orientation et les objectifs généraux concernant une offre culturelle adaptée à la jeunesse que certaines sociétés d'État doivent poursuivre.

(Dépôt n° 161-20260609)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 5, 8 et 9 juin 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 162-20260609)

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 9 juin 2026, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes.

(Dépôt n° 163-20260609)

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 400 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la sécurité routière aux abords des écoles.

(Dépôt n° 164-20260609)

9 juin 2026

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 913 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la préservation et la pérennité du Collège Villa Maria au Domaine Villa-Maria.

(Dépôt n° 165-20260609)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 652 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la sécurité routière aux abords des écoles.

(Dépôt n° 166-20260609)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Lachance (Bellechasse), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant l'utilisation du mot « femme »; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant certains engagements du gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 juin 2026

M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant la réalisation des stations Griffintown–Bernard-Landry et Bridge-Bonaventure du Réseau express métropolitain; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Poulet (Laporte), présente une motion concernant Hydro-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 9 juin 2026, de 9 heures à 12 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Institut national de la santé publique du Québec
Association canadienne des boissons
Ordre des pharmaciens du Québec, conjointement avec le
Collège des médecins du Québec
Association des cardiologues du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle,
1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition,
1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

9 juin 2026

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Santé soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne.

9 juin 2026

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, ainsi que l'amendement transmis par M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne.

Après débat, le rapport est adopté.

9 juin 2026

Adoption du principe

M. Roberge, ministre de la Langue française, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, ministre délégué aux Régions, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, propose que le principe du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, proposant que le principe du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

9 juin 2026

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 17 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 24 mars 2026, par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale approuve la Convention sur
le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et
à d'autres membres de la famille déposée le 24 mars 2026.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 49 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 50 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 40 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

9 juin 2026

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 9 avril 2026, par le ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties au Centre et aux membres de son personnel.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties au Centre et aux membres de son personnel, signée à Montréal, le 9 avril 2026.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 49 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 50 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 40 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Mme Tremblay (Hull) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Gatineau, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

9 juin 2026

Adoption

Mme Tremblay (Hull) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Gatineau, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

Adoption du principe

Mme Poulet (Laporte) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption

Mme Poulet (Laporte) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption du principe

M. Grandmont (Taschereau) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption

M. Grandmont (Taschereau) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec, soit adopté.

9 juin 2026

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption du principe

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

Adoption

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 juin 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 21 h 11, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 juin 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY